

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2025**

Nombre de membres en exercice

**: 64**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30,**  
le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents

**: 40**

Nombre de représentés

**: 6**

Nombre d'absents

**: 18**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_166\_CC\_32**  
*Communication du rapport annuel des élus administrateurs représentant le Territoire de l'Ouest au sein de la SPL TAMARUN au titre de l'année 2024*

**Nombre de votants :** 0

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
15/12/2025

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

**AFFAIRE N°2025 166 CC 32 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DES ÉLUS ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE TERRITOIRE DE L'OUEST AU SEIN DE LA SPL TAMARUN AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Le Président de séance expose :

**1) IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Nom : SPL Tamarun

Adresse : 8 rue des Argonautes 97434 Saint-Paul

Forme juridique : Société Publique Locale

Capital Social : 921 000 €

Date de création de la Société : 1995

Présidente : Virginie Sallé

Directrice Générale : Véronique Espitalier-Noël

Commissaire aux comptes : Didier Delaunay ; suppléant Pierre-Alain FRECAUT

**2) REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2024**

Actionnaires	Actions	Montant	% du capital	Nombre d'administrateurs
Commune de Saint-Paul	3427	514 050 €	55,8%	5
TCO	1025	153 750 €	16,7%	2
Département	1688	253 200 €	27,5%	2
<b>Total</b>	<b>6140</b>	<b>921 000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>

Ainsi, le Territoire de l'Ouest est actionnaire de la société publique locale (SPL) Tamarun à hauteur de 16,7 % du capital.

### **3) VIE SOCIALE**

La composition du Conseil d'Administration est comme suit :

Actionnaire	Administrateur	Date de désignation
Commune de Saint Paul	Mme Virginie SALLE M. Michel CLEMENTE Mme Carole LEVENEUR M. Irchad OMARJEE Mme Hélène ROUGEAU <i>remplacée par Madame Célia TAFFET.</i>	07/08/2020 07/08/2020 14/10/2022 14/10/2022 07/08/2020 <i>par délibération du 06/12/2024</i>
Département	Eglantine VICTORINE Jean-François NATIVEL	30/08/2021 30/08/2021
TCO	Daniel PAUSE Pierre GUINET	07/08/2020 07/08/2020

### **4) FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX**

La vie sociale durant l'année 2024 a été marquée par quatre conseils d'administration et d'une assemblée générale ordinaire présidée par Mme Virginie Sallé, Présidente de la SPL.

Points à l'ordre du jour CA du 15 avril 2024 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2023. Activité 2023. Point d'information sur l'activité des unités de restauration. Le contentieux. Les marchés de plus de 150 K€. Etat des contrats signés avec les actionnaires. Evolution du système d'information. Accord d'entreprise relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail. Pouvoirs pour les formalités. Divers.

- Absence des administrateurs du TO

Points à l'ordre du jour du CA du 13 juin 2024 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 avril 2024. Rapport de gestion de l'année 2023. Budget 2024. Le contrat à bons de commande de prestations intégrées conclu avec la Ville de Saint-Paul. Le contentieux. Les marchés de plus de 150 K€. État des contrats signés avec les actionnaires. Le KBis de Tamarun. Pouvoirs pour les formalités. Divers

- Présences des 2 administrateurs du TO

Points à l'ordre du jour du CA du 27 septembre 2024 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juin 2024. Offre pour le renouvellement de la DSP du camping. Le contentieux. Les marchés de plus de 150 K€. État des contrats signés avec les actionnaires. Pouvoirs pour les formalités. Divers.

- Présence d'un des administrateurs du TO (M. Guinet)

Points à l'ordre du jour du CA du 9 décembre 2024 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2024. Situation financière au 30 juin 2024. Actualisation du budget 2024. Point d'information sur l'activité Développement Economique. Le contrat à bons de commande de prestations intégrées conclu avec la Ville de Saint-Paul. Offre pour le renouvellement de la DSP du camping. Le contentieux. Les marchés de plus de 150 K€. État des contrats signés avec les actionnaires. Pouvoirs pour les formalités. Divers.

- Présence des 2 administrateurs du TO

Points à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024 : approbation des comptes 2023, affection du résultat (absence de distribution de dividende), conventions réglementées, délégation de pouvoir en vue d'accomplir des formalités.

- Absence des administrateurs du TO

A noter qu'aucune rémunération n'est attribuée aux administrateurs au titre de membre du Conseil d'administration.

## 1/ Cadre de vie

### Marché de valorisation et d'amélioration du cadre de vie

Le contrat de prestations intégrées signé avec la mairie de Saint Paul représente un chiffre annuel de 3,59 M€ en 2024, soit +7% par rapport à 2023.

Les interventions de ce marché portent sur :

- les plages, arrières plages et chemin pêcheurs (61 ha),
- Les boisements (45 ha) et les espaces verts (8 ha),
- les rues, ruelles (15 kms) et les espaces touristiques majeurs (18ha),
- l'entretien de 18 sanitaires publics (au lieu de 15 en 2023) et 3 sanitaires automatiques avec 4 passages par jour.

En 2024 a été ajouté l'entretien des plantations du sous-bois de l'Ermitage, l'arrosage des hauts de plage et les plantations du CEDTM sur la plage des brisants.

Des actions de sensibilisation ont été menés par les équipes de Tamarun (distribution de sacs poubelle à la Saint Sylvestre) et les agents ont bénéficié d'un programme de formation en 2024 sur la biodiversité et sa conservation.

Un tri systématique des déchets au centre de Bruniquel a été mis en place, permettant la réduction du volume des déchets non recyclés et la valorisation de 2,19 tonnes de déchets. On note une baisse du tonnage des déchets de voirie de -22,8%, tandis que celui des déchets végétaux augmente légèrement.

En termes de déchets de voirie, 9,44 tonnes ont été ramassées sur les plages ; 45,42 tonnes en propreté urbaine.

407 arbres ont été élagués contre 2020 en 2023, soit + 83%.

Outre les manifestations organisées sur la station balnéaire (10 décomptées pour 2024), les cyclones Belal début 2024 et Garance début 2025 ont nécessité une mobilisation importante des agents de Tamarun pour la remise en état des espaces.

### CPI de gestion de la Pointe de Trois Bassins

Le CPI de gestion a fait l'objet d'un avenant en 2024, étendant sa durée jusqu'au 31 décembre 2024.

Deux agents sont mobilisés sur ce site aux enjeux de préservation et de restauration écologique forts, qui implique des modalités de nettoyage particulières. Des projets de plantation par le CEDTM, sous convention avec le Conservatoire du littoral propriétaire du site, implique un entretien réalisé par les agents.

### CPI Littoral Sud Saint-Leu

Le CPI a été signé avec le TCO en janvier 2021 pour une durée de 4 ans. La mission pour laquelle 3 ETP sont affectés, consiste à collecter les déchets sur l'ensemble du périmètre du site littoral Sud Saint-Leu et à ouvrir les jeux d'eaux.

En moyenne 120 sacs poubelle par mois sont collectés.

### CPI entretien du Port de Saint-Leu

Ce CPI consiste à entretenir le site du Port de Saint-Leu (collecte des ordures ménagères, tonte des espaces verts et élagage) le samedi après-midi, le dimanche et lundi matin.

## 2/ Aménagement

Ci-après le détail des opérations d'aménagement en cours :

### Marché à bon de commande confié par la Commune de Saint-Paul

12 mandats sont en cours en 2024 :

- Extension de deux cimetières – de Villèle (travaux démarrés en octobre 2024) et de Tan Rouge (permis d'aménager obtenu en novembre 2024, travaux envisagés pour 2026) ;

- Aménagement paysager de la Ravine Bernica (travaux réalisés actions de maîtrise foncière en cours) ;
- Réhabilitation et construction de sanitaires publics : 2 sanitaires en 2024 réceptionné le 14/08/2024 situés au niveau de Mail de Rodrigues et de la rue du Lagon ;
- Reconstruction d'un poste MNS à l'Hermitage les Bains : repositionné pour une construction d'un nouveau bloc sanitaire après démolition du poste de secours existant (études en cours en 2024) ;
- Création d'un second skate-park à la Saline les Bains : inauguré le 27 avril 2024 ;
- Création d'un espace d'accueil pour le Bâtiment de la Poudrière à Saint-Paul : opération suspendue en 2024 suite à des contestations de propriété ; un nouveau programme est en cours.
- Démolition et reconstruction d'une rondavelle à l'Hermitage (emplacement « le Bénitier ») – réalisation des études de maîtrise d'œuvre
- Construction d'une rondavelle – rue des Mouettes : réalisation des études de maîtrise d'œuvre
- Réalisation d'un espace de street work out et aménagement d'un parking dans le quartier du Ruisseau – réceptionné en décembre 2024
- Réalisation du site multi sportif de Bois Rouge – travaux démarrés en novembre 2024
- Réhabilitation de la rondavelle Aquaparc – travaux démarrés en avril 2024
- Valorisation et modernisation du Mail de Rodrigues à l'Hermitage – études de programmation en cours

#### Contrat de prestations intégrées confiés par le Territoire de l'Ouest

- 1 opération de création d'un skate Park à Saint Leu sur l'aire de loisirs du Four à Chaux à Saint-Leu, dont le CPI a été signé en août 2022. Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées en 2024 et le permis d'aménager déposé en mairie en aout.

#### Contrat de prestations intégrées confiés par le Département

Aucun contrat n'est confié par la Département en 2024.

#### Opérations en propre portées par Tamarun

- Entretien et maintenance des 25 bungalows HLL (Habitations Légères de Loisirs) du Camping Hermitage Lagon : la SPL rapporte que la Direction Aménagement a effectué les travaux d'entretien suivants : réparation des poignées et serrures des portes, la réfection des marches d'accès aux sanitaires communs, l'installation d'un groupe électrogène de secours (demande de la commission de sécurité), le remplacement de sols affaissés dans 7 bungalows.
- Mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement de la DSP de Saint-Paul pour la gestion et la valorisation du littoral balnéaire : le programme de travaux prévisionnel 2024-2025 s'élève à plus de 250k€, au 31/12/2025 45% de ce programme était engagé.

### **3/ Activité de développement économique et touristique**

La SPL gère plusieurs équipements touristiques pour le compte de la Mairie de Saint-Paul et du Territoire de l'Ouest, notamment par le biais de délégations de service public :

- Le centre de séminaires des Argonautes a vu son chiffre d'affaires augmenter de 8,3 % atteignant 349K€
- La location de bureaux dans le bâtiment D (18 locataires) se poursuit, avec un chiffre d'affaires en progression de 11% (184 K€).
- La gestion locative des 16 structures de restauration : le chiffre d'affaires est en baisse de -10,8 % atteignant 918 960€ en 2024, expliqué par la vacance d'exploitation du Carré des Roches Noires, des rondavelles Aquaparc et Nauticclub, ainsi que le contentieux sur le Choka Bleu.

- La gestion du camping de l'Hermitage Les Bains : le chiffre d'affaires de l'année 2024 est de 836k€, soit -4,8% par rapport à 2023 (877k€), et son taux d'occupation diminue de 45% (-5% comparé à 2023).

- la gestion du Four à Chaux de Saint Leu : le contrat a été mis en dormance au regard des difficultés d'exploitation rencontrées (contentieux avec le restaurant « le Four à Chaud », développement des animations limité) ; la SPL maintient un entretien minimal et la surveillance du site dans le cadre du contrat de DSP.

## **6) RESULTATS FINANCIERS 2024**

Les comptes 2024 de la SPL Tamarun se caractérisent par un résultat 2024 toujours bénéficiaire et une structure financière très favorable. Le détail des postes est visible dans le rapport annuel du mandataire joint à la présente note.

### **1. Une activité bénéficiaire pour la treizième année consécutive**

La SPL Tamarun a réalisé en 2024, pour la treizième année consécutive, un résultat net bénéficiaire de 335 568 €, en progression de 1,31 % par rapport à 2023.

	2021	2022	2023	2024	Ecart 2024/2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	5 298 015 €	5 565 454 €	5 987 953 €	<b>6 173 777 €</b>	<b>185 824,00 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	375 944 €	234 410 €	331 223 €	<b>335 568 €</b>	<b>4 345,00 €</b>

### **Des produits en progression de + 5%**

Parmi les produits, le **chiffre d'affaire** de la SPL a connu une croissance de + 3,1 % en 2024 pour s'établir à 6,2 millions d'euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2022	2023	2024	Écart 2024/2023	% évolution 2024/2023
Amélioration du cadre de vie	3 310 119 €	3 411 705 €	3 641 368 €	229 663 €	7%
Aménagements touristiques	17 899 €	178 968 €	243 915 €	64 947 €	36%
Gestion d'équipements touristiques	2 237 435 €	2 397 048 €	2 288 244 €	-108 804 €	-5%
Prestations diverses	0 €	230 €	249 €	19 €	8%
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>5 565 454 €</b>	<b>5 987 721 €</b>	<b>6 173 777 €</b>	<b>186 056 €</b>	<b>3%</b>

S'agissant spécifiquement du chiffre d'affaires relatif à la gestion des équipements touristiques, la diminution de 108 804 € (-5 %) par rapport à 2023 résulte principalement de :

- la non-exploitation du Carré des Roches Noires (- 194 595 € de recettes),
- l'exploitation du Choka Bleu sur seulement quatre mois (- 82 % soit -105 193 €),
- l'activité de la DSP Camping a reculé de 42 008 €, en raison des pertes liées au cyclone Belal et de la vétusté des tentes Safari, les nouvelles tentes n'ayant été opérationnelles qu'en septembre 2024.

Les **autres produits** ont représenté 1,2 M€ en 2024 et ont essentiellement consisté en :

- Un montant significatif de produits exceptionnels (580 270 €), notamment 160 K€ d'indemnités à recevoir et 149 K€ de reprise sur provision au titre d'un protocole d'accord, 197 K€ au contentieux concernant l'ancien exploitant du Choka Bleu ;
- Des reprises sur provisions (118 K€) liées à l'extinction ou à la diminution de risques ;
- Des transferts de charge pour 461 990 €, néanmoins en diminution de 343 918 € par rapport à 2023 qui était un exercice exceptionnel (des recettes relatives aux contrats aidés 2021 et 2022 y avaient été comptabilisées).

## Des charges en progression de + 13 % hors charges de personnel

Ces charges progressent de 13% en 2024, atteignant près de trois millions d'euros. Les éléments significatifs concernent notamment :

- Un poste achat (matières premières, marchandises, fournitures, études et prestations de service) en baisse globalement sur toutes les lignes, à l'exception de l'achat d'électricité (+11 %) et d'eau (+ 16%) ;
- Des services extérieurs en augmentation de +14 % impacté notamment par le renouvellement du parc de véhicules de la SPL (+ 41 K€) et des dépenses de remise en état de l'ancienne flotte (+ 38 K€) ainsi que des dépenses supplémentaires de 23 K€ concernant les formations (projet d'entreprise, formation SST, formations PECs...) ;
- Des « autres charges de gestion courante » consistant en l'essentiel en le versement à la commune de Saint-Paul (549 K€, conformément au contrat de DSP pour la gestion et la valorisation du littoral balnéaire, 70% du résultat affecté au compte Gros Entretien et Renouvellement) et des pertes sur créances irrécouvrables (125 K€).

## Des charges de personnel en progression de + 1,24 %

Les charges de personnel s'établissent à 4,016 millions d'euros en 2024, en progression modérée de 1,24 % par rapport à 2023 (soit + 49 274 €), marquant une étape de stabilisation après la dynamique observée entre 2021 et 2023, période durant laquelle les charges de personnel avaient progressé de 11 %, soit une croissance moyenne annuelle de 5 %.

Plusieurs facteurs exerçaient une pression haussière sur cette masse salariale en 2024, notamment :

- Les hausses salariales légales et conventionnelles liées à l'inflation,
- Le système de prime d'ancienneté (+1 % chaque année),
- Le versement d'une prime de partage de la valeur d'un montant plus élevé,
- L'effectif qui progresse globalement, de 92 salariés en 2023 (82,38 ETP) à 98 salariés en 2024 (86,78 ETP).

La modération de la progression de la masse salariale résulte de deux facteurs principaux. Le premier concerne une diminution significative des provisions pour congés payés de 90 000 €, rendue possible grâce à un travail de sensibilisation des équipes visant à encourager la prise effective de leurs congés. Le second tient à un effet de base de comparaison : l'année 2023 avait enregistré un niveau de charges particulièrement élevé en raison de la nécessité de compenser la réduction des contrats aidés par le recrutement de salariés en CDD, ainsi que par le recours accru aux heures complémentaires et supplémentaires.

## **2. Une structure bilantielle saine**

L'analyse du bilan de la SPL Tamarun ne fait pas ressortir d'alerte particulière quant à sa capacité à faire face à ses engagements.

Les capitaux propres s'élèvent à 5,8 M€, en progression de 265 867 € grâce au maintien des excédents dans les comptes de la société.

Les disponibilités de la société (7,1 M€) lui permettent d'honorer ses engagements à court et à long terme.

Le ratio de capacité de remboursement s'établit à deux années de capacité d'autofinancement, en deçà du seuil d'alerte (15 années), témoignant de sa capacité à recourir à l'emprunt si des besoins et des opportunités d'investissement se présentaient.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/11/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- PRENDRE ACTE du rapport 2024 présenté par les représentants du Territoire de l'Ouest au sein du Conseil d'Administration de la SPL Tamarun.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président